

# Gandi, le 'registar' français, a trouvé acquéreur

Malgré la pétition des internautes, le gestionnaire français de noms de domaine Gandi a finalement été cédé pour environ 10 millions d'euros, révèle le JDNNet. Les exploitants du 'registar' n'ont pas voulu dévoiler le nom de l'acheteur. Pour autant, selon plusieurs sources, il ne s'agit ni de Lycos, ni d'OVH.

Gandi restera une structure indépendante. Telle était une des conditions imposées par les fondateurs de l'entreprise. Le maintien de tous les salariés, ainsi que la continuité de l'activité avec les mêmes bas tarifs sont également garantis. Les quatre associés, Valentin Lacambre, Laurent Chemla, Pierre Beyssac et David Nahmias, resteront observateurs un certain temps, afin d'assurer la transition avec la future équipe dirigeante. C'est une dissension importante entre ces fondateurs qui est à l'origine de la vente surprise de Gandi. Une entreprise pourtant saine et très rentable. Trop rentable... Deux d'entre eux estiment que les profits réalisés par la société sont « illégitimes », pour que l'entreprise poursuive sur les bases existantes. Car au départ, Gandi se voulait une entreprise citoyenne, alternative et libertaire, refusant la culture du profit. Mais le succès arrivant, Gandi a très vite dégagé de substantiels revenus. Un succès qui laisse un goût amer à deux des fondateurs de la société. Dans le quotidien « Le Monde », Laurent Chemla, un des fondateurs avait déclaré : *« Je suis un voleur. Je vends des noms de domaine. Je gagne beaucoup d'argent en vendant à un public qui n'y comprend rien un simple acte informatique qui consiste à ajouter une ligne dans une base de données »*. **Et de poursuivre:** *« Mais doit-on, au prétexte que le marché semble mieux adapté que l'Etat lorsqu'il s'agit de vendre du vent, laisser ce vent au seul marché, sans la moindre contrepartie et alors même que la source de ce vent est unique et limitée ? »*